

**PROCES-VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 septembre 2024 à 18h**

Etaient présents : Gustave BOSQ – Olivier BERGERETTI – Christophe MATHERON - Céline CONSTANS – Rémi ALLEC - Alain PIECQ - Richard LENOIR – Patrick MAGNAN

Absents et excusés : Fabien BERROD
Sébastien MARTIN procuration à Alain PIECQ
Michel NORBERT

Secrétaire de séance : Céline CONSTANS

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut normalement délibérer.
Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les participants de leur présence,

ORDRE DU JOUR

- ▶ Approbation du procès-verbal du précédent Conseil du 6 septembre 2024 ;
- ▶ DELIBERATION : Création d'un emploi permanent ;
- ▶ QUESTIONS DIVERSES

I - APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 6 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la dernière séance du 6 septembre 2024.

Monsieur LENOIR sollicite plus de détails dans le compte rendu référence au point : subvention projet nouvelle Mairie dans les questions diverses.

Un tableau sera présenté au Conseil lors d'une prochaine réunion.

Le procès-verbal est **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents

II – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité des membres présents :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2024 d'un emploi permanent d'agent administratif dans le grade d'adjoint administratif classe normale relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 28 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel (exposer les motifs du recours à un agent contractuel en justifiant l'application de l'article L.332-8-3° du code précité).

- L'agent devra justifier d'une expérience de 2 ans dans un poste administratif en mairie et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

III – QUESTIONS DIVERSES

1-Formation geste de premiers secours

Un mail sera envoyé à la population pour s'inscrire à la formation

La séance est levée à 19H30

**La Secrétaire de séance,
Céline CONSTANS**



**Le Maire,
Gustave BOSQ**



MAIRIE DE PUY ST EUSÈBE
05200 (Hautes-Alpes)